



Légende

□ Limites cadastrales

Les zones urbaines

- UA
- UB
- UL
- ULc
- UEa
- UEb
- AUCB
- AUCeA
- AUCeB
- AUCeL
- AUCeC

Les zones agricoles

- A
- Ah
- Ae
- Aec
- At
- Agv
- Ac
- APe
- Apenc
- APS

Les zones naturelles constitutives de la trame verte et bleue

- N
- Np
- NL
- Nep
- Nd

Les emplacements réservés

(se référer à la liste des emplacements réservés)

- Surfacique
- ××× Linéaire

Zone inondable

Zone humide

Corridor de protection de 5 mètres autour des cours d'eau

Jardin cultivé ou non à préserver en zone urbaine

Zone non aedificandi

Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation

Espace boisé classé

Élément de continuité écologique L151-23 (trame verte)

Élément de continuité écologique L151-23 (trame bleue)

Espace boisé classé (haie)

Espace boisé classé à créer (haie)

Marge de recul le long des routes départementales applicables aux autres usages

Marge de recul le long des routes départementales applicables aux habitations

Marge de recul le long des routes départementales applicables aux habitations et aux autres usages

Linéaire commercial à protéger

Les changements de destination

